Questions orales

M. Marchand (Langelier): Je peux assurer l'honorable député de Témiscamingue que ses instances vont être prises en très sérieuse considération, et j'espère qu'il sera satisfait.

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA QUESTION D'UNE LIGNE DE CONDUITE EN MATIÈRE DE NÉGOCIATIONS SALARIALES—LES VUES DES MINISTRES DES FINANCES ET DU TRAVAIL

M. J. M. Forrestall (Darmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Le ministre du Travail a déclaré ne pas avoir discuté avec le ministre des Finances de principes directeurs applicables aux questions salariales. Le président du Conseil du Trésor en a-t-il parlé d'abord avec le ministre des Finances, ensuite avec le ministre du Travail? Et, dans l'affirmative, le groupe des manœuvres et hommes de métiers a-t-il été mis au courant durant ou après les négociations?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, si je devais révéler ma position à la Chambre, toute négociation serait inutile.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je ne cherchais pas à obtenir des révélations détaillées; je poserai donc ma question sous une forme plus simple, car je crois que la Chambre a le droit de savoir. Le président du Conseil du Trésor a-t-il discuté avec le ministre des Finances de principes directeurs applicables aux questions salariales, pas nécessairement en relation avec les négociations actuelles, mais en vue de celles qui s'ouvriront régulièrement entre le Conseil du Trésor et les fonctionnaires fédéraux?

[Français]

M. Chrétien: Il est bien connu, monsieur le président, que le ministre des Finances et moi-même nous entendons très bien.

[Traduction]

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉDUCTION DE LA TAXE DE VENTE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir à l'industrie canadienne de l'automobile, actuellement en difficulté, et poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. L'industrie canadienne de l'automobile dépend directement, dans une proportion de 30 ou de 40 p. 100, des ventes au Canada de produits canadiens de l'automobile. Les acheteurs sont de plus en plus hésitants à cause de l'augmentation du prix des produits canadiens de l'automobile dont l'un des facteurs est la taxe de vente fédérale de 12 p. 100 perçue sur les automobiles fabriquées au Canada, c'est-àdire non pas sur les volkswagens, ou les automobiles fabriquées aux États-Unis, mais sur celles qui sont fabri-

quées au Canada. Compte tenu de tout cela, le ministre peut-il dire si le gouvernement songe à réduire ou à supprimer la taxe de vente fédérale de 12 p. 100 comme il l'a déjà fait pour l'industrie de la construction?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): La production de l'industrie canadienne de l'automobile dépend des consommateurs canadiens dans une proportion d'environ 80 p. 100, ou un peu moins. Par conséquent, la proposition du député relative à la taxe de vente ne répondrait pas, à mon avis, au problème de l'industrie canadienne de l'automobile. De fait, si l'on réduisait la taxe de vente, cela pourrait aussi augmenter la proportion d'automobiles importées d'autres pays.

M. Diefenbaker: Que fait-on des consommateurs canadiens?

M. Lawrence: Puisque nous parlons de taxe de vente sur les biens manufacturés, au Canada et non les biens d'importation, et puisque le pacte automobile qui date d'il y a dix ans prévoyait un alignement du prix des véhicules automobiles produits sur le continent nord-américain, le ministre peut-il nous dire ce que le gouvernement fait actuellement pour l'industrie canadienne de l'automobile qui est en difficulté?

Une voix: Rien que des prières.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA LOI SUR LES TERRES JUSQU'À L'ADOPTION DE LA NOUVELLE MESURE RELATIVE AU LOGEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. La loi sur les terres destinées aux anciens combattants va expirer dans environ six semaines, et les administrateurs de cette loi ont reçu presque 3,000 demandes depuis que la loi a été prolongée. Le ministre peut-il donc nous dire si, au cas où aucun projet de loi sur le logement des anciens combattants ne serait présenté avant le 31 mars 1975, il prévoit prolonger cette loi par décret ou par une mesure législative quelconque en attendant qu'une nouvelle loi sur le logement des anciens combattants soit prête.

Des voix: Bravo!

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé de ne plus prolonger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mon ministère ainsi que celui du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, et celui des Finances et d'autres ministères ont procédé à une étude. Lorsque les conclusions en seront connues, très prochainement je l'espère, j'en ferai part à la Chambre des communes.

M. Marshall: Le ministre n'a pas répondu à ma question: je lui demandais si, au cas où la nouvelle loi sur le logement des anciens combattants ne serait pas prête le 31 mars 1975, il envisageait de prolonger pendant deux ou trois mois la loi actuelle jusqu'à ce que cette loi soit prête.